

le républicain du coin

Lettre trimestrielle d'information publiée par l'Adfe - BP 1526 L-1015 Luxembourg

Site internet : <http://RdC.IFrance.com/> Courrier électronique : Adfe_Lux@hotmail.com

Editorial

Les Etats-Unis d'Amérique et les forces de la coalition sont aujourd'hui confrontés au déchaînement d'une violence aveugle en Irak et à l'insurrection des deux principales communautés religieuses du pays.

Il y a un an, jour pour jour, j'avais écrit dans ces colonnes *"affirmer qu'un Etat, même démocratique, a le droit de s'affranchir de l'autorité des Nations Unies et d'engager une guerre préventive sur la base de la seule appréciation de son président est extrêmement dangereux. Cette doctrine, si elle fait des émules, risque de mettre à feu et à sang l'ensemble de la planète"*.

J'aurais préféré m'être trompé et qu'après la chute de Saddam Hussein le peuple irakien, libéré de la dictature, se réconcilie et s'accorde sur la mise en place d'un régime démocratique.

C'est hélas l'insécurité et le chaos qui règnent actuellement en Irak. Loin de juguler la menace terroriste, la politique suivie par l'administration Bush l'a stimulée en renforçant un sentiment d'humiliation et de haine des peuples les plus désespérés à l'égard de l'Occident. Il aurait été préférable que l'actuel Président des Etats-Unis poursuive les efforts de son prédécesseur pour trouver une solution au conflit israélo-palestinien.

George W. Bush a trompé les Américains et leurs alliés en affirmant que Saddam Hussein disposait encore d'armes de destruction massive.

Il a exercé une pression inacceptable sur les autorités internationales chargées de vérifier, en toute objectivité, la véracité de cette affirmation et sur ceux de ses alliés - mieux informés sur la situation de cette région que ses conseillers - qui doutaient du bien-fondé de sa politique.

Fort heureusement, l'Allemagne,

la Belgique, la France, le Luxembourg et quelques autres pays ont refusé de le suivre dans cette démarche.

Face à la résistance de certains de ses partenaires, l'administration Bush a cherché à décrédibiliser les autorités critiques ou réservées à l'égard de sa politique et à diviser l'Union européenne en opposant "la vieille" et la "nouvelle Europe". Il ne s'agissait pas du clivage entre les anciens membres de l'Union et les pays candidats mais entre ceux qui refusaient un soutien aveugle à la politique de George W. Bush et les autres.

Les dramatiques attentats de Madrid ont mis fin à la querelle entre les anciens et les modernes. Ce n'est pas par crainte du terrorisme que les électeurs espagnols ont sanctionné le gouvernement de M. Aznar. Le terrorisme, notamment celui de l'ETA, ils l'éprouvent et y résistent depuis de nombreuses années. Ce qu'ils n'ont pas supporté, c'est le mensonge éhonté de leurs dirigeants.

Le départ de M. Aznar, la démission du Premier ministre polonais et les avatars d'autres représentants de la "nouvelle Europe" ont sonné le glas du concept d'une Union européenne exclusivement soumise aux orientations arrêtées par le Président des Etats-Unis d'Amérique.

Espérons que les élections présidentielles de novembre confient les destinées des Etats-Unis d'Amérique à un homme sage exprimant les ambitions de la "nouvelle Amérique" : l'apaisement des conflits et le respect des diverses identités qui composent les peuples de la planète.

Souhaitons également que les citoyens de l'Union expriment lors des prochaines élections européennes l'ambition de poursuivre la construction politique de l'Europe afin que notre continent soit à même de mieux contribuer à une répartition équitable des richesses et à la paix mondiale.

Billet d'humeur

Depuis quelque temps, nous assistons à une tendance fâcheuse qui, si elle perdurait, pourrait poser de graves problèmes pour une bonne gouvernance démocratique de la France : les citoyens ne votent plus par adhésion à un programme, mais en réaction contre une politique menée. Ceci crée une instabilité qui pourrait à terme, conduire les formations politiques à gouverner au coup par coup sans réelle vision d'avenir.

Bien sûr, le Gouvernement Raffarin a mené une politique dure, sans réelle concertation, avec quelque peu de mépris et d'arrogance, la gestion de la canicule en a été un parfait exemple. Il s'est empêtré dans le voile, aboutissant à une loi focalisée sur le religieux alors qu'il aurait fallu intégrer cet aspect dans le spectre plus vaste de l'exclusion des attitudes sectaires (religieuses, politiques, comportementales). Il n'a pas su écouter les chercheurs, garant de l'indépendance de notre avenir (d'autres Outre-Atlantique l'ont compris bien avant nous!).

Mais attention, il serait irresponsable de laisser croire aux Français qu'il convient de renoncer aux réformes. Nous savons tous que l'avenir de notre pays dépend d'une adaptation de nos systèmes de chômage, de sécurité sociale, d'assurance vieillesse, d'impôts, etc. à la réalité de ce début du XXI^{ème} siècle.

Aux dernières élections présidentielles, M. Chirac a été élu parce qu'il fallait faire front à un candidat dangereux et xénophobe, et non parce que plus de 80% des français adhéraient à ses idées. L'oubli de cette réalité a eu les conséquences que l'on sait, la vague rose du 29 mars et la rectification du malentendu.

Il faut rappeler à tous nos politiques qu'on ne gouverne pas pour des intérêts particuliers ou corporatifs, ou pour ceux d'un seul parti; on gouverne pour l'intérêt général.

Serge Lustac

Anita Petersheim



Entretien avec Jeannot Krecké

Le Républicain du Coin a rencontré Jeannot Krecké, président du groupe parlementaire LSAP (Parti Socialiste Luxembourgeois) pour évoquer avec lui les enjeux des prochaines élections législatives et européennes au Grand-Duché.

RdC : La chute d'Aznar et le retrait du Premier ministre polonais ouvrent de nouvelles perspectives pour l'Europe. Qu'en pensez-vous ?

J.K. : Il est un fait que de nouvelles perspectives s'ouvrent pour l'Europe avec l'accession au pouvoir du PSOE en Espagne et avec le revirement de la position polonaise. En effet, c'étaient précisément ces deux pays qui, en faisant usage du veto en décembre dernier, avaient empêché que la constitution européenne ne puisse être adoptée. Maintenant, le nouveau Premier ministre espagnol José Luis Zapatero est résolument décidé à faire avancer le dossier de la constitution européenne en annonçant un virage à 180 degrés de la politique étrangère espagnole. A cela s'ajoute le changement de position des dirigeants polonais, notamment du Premier ministre Leszek Miller, qui suite aux attentats de Madrid a déclaré que « *face à la menace commune, l'Europe a besoin d'une plus grande intégration et d'une coopération renforcée* ».

RdC : Les étrangers au Luxembourg représentent un groupe important dans la vie du pays. Ils ne sont pas encore bien intégrés à la vie politique. Quelles initiatives le LSAP pourrait prendre s'il venait au pouvoir ?

J.K. : L'intégration des immigrés au Luxembourg (comme dans

les autres pays aussi) est, par la force des choses, un processus continu. Pour favoriser une bonne intégration des étrangers au Luxembourg, les moyens principaux sont la suppression de discriminations économiques et sociales, ainsi qu'une ouverture politique et une participation culturelle. Le LSAP est résolument en faveur de l'introduction du principe de la double nationalité et entend améliorer l'apprentissage des langues usuelles au Luxembourg, plus particulièrement du luxembourgeois. En plus de cela, une offre renforcée de cours de langue ainsi que d'informations sur l'État, les lois et les coutumes du Luxembourg doit être assurée. En ce qui concerne le droit de vote, et par conséquent la participation politique des étrangers, le LSAP s'engage pour la simplification de la procédure d'inscription sur les listes électorales.

RdC : Comment analysez-vous la situation économique du Grand-Duché ?

J.K. : Depuis quelques années, notre économie fait quasiment du sur place, avec un taux de croissance moyen qui a chuté de 5% et plus à quelque 1-1,5%. Ce que le LSAP reproche au Gouvernement, c'est son manque d'initiative, de dynamisme ; il n'a pas vu venir. Résultat des courses : une certaine morosité dans les milieux économiques parée d'une augmentation massive du taux de chômage (+ 70% pendant cette législature). Les importantes suppressions d'emplois annoncées récemment n'arrangent pas la situation. Ce qu'il nous faut c'est une politique économique proactive, et surtout à visage humain. Le LSAP a fait toute une série de propositions concrètes, dont le Gouvernement n'a pas ou presque tenu compte. Il faudra donc attendre le choix des électeurs. Le LSAP en tout cas est prêt à relever le défi.

RdC : Quelles opportunités politiques le Grand-Duché a-t-il de



vant lui pour maintenir (ou consolider) sa position en Europe ?

J.K. : Le Luxembourg doit continuer à encourager systématiquement l'intégration européenne, surtout dans le cadre de la Grande Région, des pays du Benelux et en collaboration étroite avec l'Allemagne et la France. Afin de pouvoir défendre ses propres intérêts, le Luxembourg doit continuer à disposer d'une représentation appropriée au Parlement européen. Notre pays doit maintenir le droit d'assumer des compétences importantes au sein de la Commission aussi dans le futur. Le Conseil des ministres doit être organisé de telle forme que la possibilité de participation politique active et effective reste offerte à tous les pays membres, même aux plus petits. En outre, la politique du siège doit être défendue avec vigueur de façon à ce que les institutions européennes sises à Luxembourg y soient sauvegardées, voire même complétées. D'autre part, le LSAP partage l'avis du CES qui estime qu'en harmonisant l'organisation du gouvernement luxembourgeois par rapport à celle des conseils des ministres au niveau européen, les capacités nécessaires pour répondre aux exigences de l'UE pourront être mieux regroupées.

Commémoration de la Commune

La traditionnelle commémoration de la Commune de Paris 1871, organisée par la section LSAP de la ville de Luxembourg, aura lieu le dimanche 9 mai 2004 au cimetière Siechenhaff à Luxembourg-Pfaffenthal. Rassemblement à 10h30 en face de l'église de Pfaffenthal.



Le juriste du Coin

LE RECOUVREMENT DES CRÉANCES
EN DROIT LUXEMBOURGEOIS
PAR VOIE D'ORDONNANCE DE PAIEMENT

Il s'agit d'une procédure simple, rapide, sans frais qui peut être faite sans l'intervention d'un avocat.

1) Quelle est la procédure à suivre ?

Le créancier d'une somme d'argent inférieure ou égale à 10.000 • peut, si son débiteur habite au Grand-Duché de Luxembourg, faire une demande en recouvrement auprès du greffe du tribunal de paix compétent, par simple déclaration verbale ou écrite.

2) Quel est le juge compétent ?

La demande doit être adressée au juge de paix de l'arrondissement judiciaire dans lequel le débiteur a son domicile ou sa résidence.

3) Que doit contenir la demande ?

Elle doit contenir sous peine de nullité les éléments suivants :

-les qualités des deux parties, créancière et débitrice, à savoir leurs noms, prénoms, professions, domiciles ou résidences,

-le montant de la créance et sa cause (il convient de noter que l'indication «facture impayée» ne constitue pas la cause d'une créance: il faut préciser, par exemple: marchandises vendues, travaux exécutés, prêt, etc. suivant facture n°... du...),

-une demande en obtention d'une ordonnance conditionnelle de paiement.

En outre, la partie créancière devra joindre à sa demande tous les documents justifiant sa créance (facture, contrat de prêt, rappels, mises en demeure, décision de justice, etc.).

4) Quelles sont les suites réservées à la demande ?

Le juge de paix délivrera soit :

-une ordonnance conditionnelle de paiement, si la demande est fondée et justifiée, qui constitue une injonction de payer,

-soit dans le cas contraire, une ordonnance de rejet qui n'est pas susceptible de recours.

Cette ordonnance offre deux possibilités à la partie débitrice:

-soit celle de s'exécuter, en procédant au paiement de sa dette ainsi que des intérêts légaux endéans la quinzaine à partir de la signification de l'ordonnance,

-soit celle de former contredit dans le même délai.

5) Quelle est la forme du contredit ?

Le contredit contre l'ordonnance peut être formé par la partie débitrice sur tout ou partie de la créance, par simple déclaration verbale ou écrite au greffe du tribunal de paix compétent qui le portera à la connaissance de la partie créancière. Le contredit devra contenir l'indication sommaire des motifs sur lesquels il est fondé.

Il doit être formé dans les quinze jours de la signification de l'ordonnance conditionnelle de paiement. A défaut, l'exécution de cette dernière sera ordonnée.

Toutefois, tant que l'ordonnance conditionnelle n'a pas été rendue exécutoire par le juge de paix, c'est-à-dire tant que l'exécution n'a pas été demandée par la partie créancière, le débiteur peut former contredit.

6) Quels sont les effets du contredit ?

Le contredit a pour effet de suspendre la procédure de mise à exécution de l'ordonnance conditionnelle de paiement.

Le créancier et le débiteur peuvent demander, dans un délai de six mois à partir du contredit, la convocation des parties à une audience du tribunal de paix pour qu'il soit statué sur le bien-fondé du contredit.

Le juge de paix a trois possibilités :

-soit il dira que le contredit est fondé et dans ce cas, l'ordonnance conditionnelle de paiement sera considérée comme non avenue,

-soit il rejettera partiellement le contredit et la partie débitrice sera alors condamnée à payer le montant jugé fondé,

-soit il déclarera le contredit non-fondé et condamnera le débiteur au paiement de l'intégralité de la créance assortie des intérêts légaux.

7) Que se passe-t-il à défaut de contredit ou de paiement volontaire par le débiteur ?

Au plus tôt quinze jours après la signification à la partie débitrice de l'ordonnance conditionnelle de paiement et au plus tard dans les six mois qui suivent, sous peine de nullité, la

partie créancière peut, par simple déclaration au greffe du tribunal saisi, demander au juge de paix de lui délivrer un titre exécutoire pour le montant intégral de sa créance ou pour le solde, s'il y a eu entre-temps un paiement partiel par le débiteur.

Si, après vérification, le juge de paix estime que la procédure a été régulièrement suivie par la partie créancière, en l'espèce si les délais impartis ont été respectés, il procédera à la délivrance du titre.

8) Quels sont les effets du titre exécutoire ?

Le titre exécutoire a les mêmes effets qu'une décision de justice rendue par défaut.

Partant, la partie créancière peut transmettre cette décision, lorsqu'elle sera devenue définitive, à un huissier de justice qui l'exécutera ou pratiquer une saisie-arrest sur les rémunérations, pensions ou rentes du débiteur. Contre ce titre exécutoire, le débiteur dispose, quant à lui, des voies de recours ordinaires; l'opposition et l'appel.

Barbara Koops

Elections européennes

Les Français établis à l'étranger n'ont plus la possibilité de voter au centre de vote du Consulat de France à l'occasion de ce scrutin.

a) Les compatriotes qui ont choisi de s'inscrire sur les listes électorales luxembourgeoises pour l'élection du Parlement européen devront voter dans leur commune de résidence au Grand-Duché (attention le scrutin est clos en début d'après-midi).

b) Les compatriotes qui ne sont pas inscrits sur les listes électorales luxembourgeoises pour les élections européennes devront voter dans la commune de France où ils sont inscrits pour participer aux élections locales et législatives. Adressez-vous au Consulat de France si vous souhaitez voter par procuration en France.

c) Les compatriotes qui ne sont inscrits ni sur la liste électorale d'une commune de France, ni sur les listes électorales luxembourgeoises pour l'élection européenne ne pourront pas participer au scrutin du 13 juin prochain.



Le Républicain gourmand

Imanol ? Mais non, ce n'est pas une société pétrolière confessionnelle, est-il besoin de le préciser dans cette époque où les intégrismes relèvent la tête? C'est le prénom du joueur Basque auteur d'un essai dans le match France-Angleterre qui a vu la victoire des Bleus sur les champions du Monde de rugby et nous a donné le Grand Chelem. Nul doute que les exploits de I. Harinordoquy et de Betsen, Yachvilli, Pelous et consorts devraient se fêter à la **Table basque** autour des produits de Pierre Oteiza, arrosés des vins d'Irouléguy.

C'est à Hagondange que M. Sedda, Lorrain d'origine italienne tombé amoureux du Pays Basque et de ses habitants, a ouvert un magasin où l'on peut aussi se restaurer pyrénéo-landais : axoa de veau, garbure, poulet, tripes, marmitako de thon (ragoût au vin blanc, pommes de terre et fromage) pour les basqueries et foie gras mi-cuit, magret fourré, cèpes, gésiers, magret séché, flan de confiture d'oignon pour l'assiette landaise. Quant au canard, on le retrouve en parmentier à l'émincé de cèpes et de copeaux de foie gras (15 •), en magret fourré au foie gras (19 •), les deux plats vedettes, mais aussi en cassoulet et en cou farci. Le berger a sa "croûte": pain frotté à l'ail, crème de cèpe, jambon de Bayonne, fromage de chèvre au grill et salade (11 •). Tout cela vous

✂ — — — — —
**Pour recevoir gratuitement le
Républicain du Coin renvoyez le
coupon ci-dessous à l'Adfe**
☐ BP-1526, L-1015 Luxembourg

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Notre fichier est utilisé aux seules fins de vous informer. Vous pouvez à tout moment demander la correction ou le verrouillage des informations qui vous concernent.

sera servi par Cathy dans une salle de 20 couverts au maximum.

« **La table basque** »,

32 rue de la gare, Hagondange.

Vente au détail du mardi au samedi de 10 à 18 heures. Restauration à midi et les vendredis et samedis soirs.

☎ 03 87 71 97 95.

Avec Raymond la fourchette, fin cuisinier Flamand, nous avons déjeuné à l'auberge restaurant **Weidendall** à Kopstal. Ça commençait bien : soleil pré-printanier, salles où les tables, de belle taille, sont suffisamment espacées, personnel avenant. La suite ne nous a pas déçus. Parmi les dix entrées (soupe de poissons et crustacés - 7,9 •, saumon fumé maison -14,80 •, salade de homard au foie gras -21 •, escargots de Bourgogne en montgolfière de pleurottes -16 •, hommage au Messin Montgolfier?), nous choisîmes la salade de Saint-Pierre et scampis sauce vierge (16,8 •) et l'escalope de foie gras chaud à la fraise des bois (19,8 •). Belles viandes (18 à 22 •) et beaux poissons de mer et d'eau douce (19,50 à 22,50 •). Une mention spéciale pour le filet de bar rôti au fenouil, beurre blanc Nantais (23,50 •) pour sa qualité intrinsèque et pour saluer Michel Augereau qui offrait dans son auberge de Jeanne Laval, aux Rosiers, sur la Loire entre Saumur et Angers, peut-être le meilleur beurre blanc qui soit. Ou plutôt qui fut, contraint qu'il a été d'abandonner la partie. Ne vous privez donc pas de ce fleuron de la cuisine Française !

Les desserts parachevaient agréablement l'exercice. La carte des vins est bien fréquentée et réserve de bonnes surprises avec, par exemple, un Coche-Dury (le Pape de la vinification en blanc en Bourgogne) difficile à acquérir pour un particulier. Si vous avez la weidendalle en pente, Eloi et son équipe sauront vous l'apaiser.

« **Weidendall** »,

5 rue de Mersch, Kopstal.

☎ 30 74 66.

L'agenda du coin

THÉÂTRE

Le bague, de Jean Genêt. 23, 24 mai. Grand Théâtre, Luxembourg. ☎ 47 08 95.

Le baiser sur l'asphalte, de Nelson Rodrigues, coproduction théâtre du Centaure / TNL. 17,18,19,20,21,22 mai à 20h, 23 mai à 16h. Ateliers du TNL, 166 av. du X Septembre. ☎ 47 08 95.

MUSIQUE

Trio chemirani. 8 mai, 20h30. Centre culturel de Dalheim. Dans le cadre du Festival de musiques sacrées 2004. ☎ 30 70 42.

Maurane. 15 mai. Grand Théâtre, Luxembourg.

Cassandra Wilson. 21 mai. L'Atelier, Luxembourg. ☎ 47 08 95

DANSE

Once, chorégraphie et danse Anne Teresa de Keersmaeker, musique Joan Baez. 27 et 28 mai. Grand Théâtre, Luxembourg.

CONFERENCE

Montparnasse des années 1920, par Jean-Marie Drot. 7 mai, 20h. Centre Culturel Français, 34A rue Philippe II, Luxembourg.

FESTIVAL

"Images et migrations". organisé par le CLAE et la Cinémathèque de Luxembourg. Films et exposition photos. 12,13,14 mai à la Cinémathèque, Place du Théâtre. <http://www.clae.lu>.

Calendrier non garanti. Vérifiez les dates auprès des organisateurs.

Le Républicain du Coin, n°30

Publication trimestrielle éditée par l'Association démocratique des Français à l'étranger.

Ont participé à ce numéro :

Bernard Cassaignau, Barbara Koops, Annie et Serge Lustac, Anita Petersheim, Henri-Pierre Saunier.

Imprimerie Polyprint

44, rue du Canal
L-4050 Esch-sur-Alzette
P/S.324

Pee-Wee

